

Directive sur le temps
de travail
Page 2

Succès du séminaire
de formation organisé
à Vilnius
Page 3

Ratification de la
Constitution
européenne
Page 4

Roms-Conférence de
lancement
Page 5

Sommet du 2005 de
l'UE
Page 6

Programme-cadre de
recherche
communautaire
Page 7

Discussions sur la
Directive sur les
Services
Page 7

Troisième rapport de
suivi sur
l'apprentissage tout au
long de la vie
Page 9

Calendrier
Page 9

Nouvelles publications
Page 11

75000 personnes ont marché dans Bruxelles pour l'Euromanif

Le samedi 19 mars à Bruxelles, 75000 syndicalistes ont marché pour défendre l'emploi et les droits sociaux avec pour message principal : « Gouvernements européens, écoutez les syndicats ! » Des manifestants venus de l'Europe entière ont lancé un message clair à l'approche du prochain sommet de printemps et ont affiché leur opposition à la directive Bolkestein. La manifestation avait pour objectifs d'exprimer la vision qu'ont les syndicats d'une Europe sociale et de demander à l'UE de modifier sa démarche en affirmant que les réformes devaient promouvoir le progrès pour tous. Le CSEE a participé à la manifestation et plusieurs organisations membres du CSEE ont voyagé jusqu'à Bruxelles afin de se joindre à l'Euromanif.



Sommet du 2005 de l'UE

Lors du Conseil européen du printemps des 22 et 23 mars 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont discuté l'approche préconisée par le Président de la Commission européenne, M. Barroso, qui mettait en avant deux objectifs principaux : la croissance et l'emploi.

[Pour plus d'informations](#)



Calendrier

8 - 10 avril:

Conférence du CSEE -
Lancement du projet
Roms, Budapest

15 - 17 avril:

Conférence de l'ASE sur le
projet TRACE, Florence

27 avril:

Panel du CSEE sur la
qualité de l'éducation,
Bruxelles

[Consultez le calendrier 2005](#)

Projet de rapport sur la directive sur le temps de travail par M. Cercas, membre du Parlement européen

Le Parlement européen a entamé l'examen des propositions de la Commission visant à réaménager la directive sur le temps de travail. Alejandro Cercas, rapporteur de la directive pour la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, a rédigé un projet de rapport, que la commission a discuté le 15 mars. Le CSEE accueille favorablement les propositions, qui sont réalistes et bien étayées. Le rapport Cercas mentionne clairement que:

- le temps de garde sur le lieu de travail devrait être assimilé au temps de travail (conformément à l'arrêt de la Cour de justice européenne dans l'affaire Jaeger);
- la possibilité de désistement individuel sera abrogée le 1er janvier 2010;
- la période de référence pour le calcul de la moyenne du temps de travail doit être avant tout fondée sur des considérations liées à la santé et à la sécurité.

Toutefois, le CSEE s'inquiète de ce que la directive risque de miner les conventions collectives et de mettre en échec le but de la législation cadre européenne qui est d'être un filet de sécurité. Par ailleurs, la phase de désistement devrait être avancée car 2010 est une date trop lointaine. Le CSEE suivra de près l'évolution de ce dossier tant au Parlement qu'au Conseil et fournira régulièrement des mises à jour à ses organisations membres.

[Lire le projet de rapport de Cercas](#)

Calendrier de la directive sur le temps de travail

Date	Activité
15 - 16 mars	Débat à la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen.
19 mars	EUROManifestation à Bruxelles : « Les propositions de l'UE en matière de temps de travail sont surréalistes ! »
31 mars	Débat à la commission de l'Emploi et des Affaires sociales au Parlement européen, et présentation des amendements.
20 avril	Vote à la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen.
12 - 13 mai	Vote au Parlement européen à Strasbourg.
3 juin	Discussion au Conseil

Succès du séminaire de formation organisé à Vilnius sur le Dialogue social dans l'éducation

Le deuxième séminaire de formation sur le Dialogue social dans l'éducation s'est tenu à Vilnius du 5 au 8 mars. Constatant que le dialogue social sectoriel n'est pas encore une réalité dans le secteur de l'éducation, les participants se sont attachés notamment à améliorer les opérations internes entre les organisations membres.



Le ministre lituanien de l'Éducation, M. Remigijus Motuzas

Quelque 50 participants provenant des organisations membres du CSEE ont engagé un débat animé particulièrement intéressant, qui a fait de ce séminaire une activité pleinement fructueuse. Le ministre lituanien de l'Éducation, M. Remigijus Motuzas, y représentait le système éducatif de son pays ; il a expliqué les réformes menées de concert avec les milieux syndicaux, soulignant que la coopération avec les partenaires sociaux est essentielle et ne saurait être sous-estimée. La presse était présente au séminaire et le Secrétaire général du CSEE, Martin Rømer, a été interviewé par la télévision lituanienne.

Le représentant de la Commission, M. Ilias Sotirchos de la DG Emploi et Affaires sociales, a retracé les développements dans le secteur du Dialogue social, évoquant également les obstacles à la création d'un véritable dialogue social sectoriel. Il a expliqué les divers accords, directives, cadres et codes de conduite mis en place entre les partenaires sociaux au cours des dix dernières années. La Commission se réjouit du dialogue bilatéral dans l'éducation, et Ilias Sotirchos a souligné l'importance des partenaires sociaux car ils créent le droit dérivé pour l'Union européenne.

Les groupes de travail sur les conditions de travail des enseignants ont centré leurs travaux sur les quatre domaines suivants:

- salaire ;
- temps de travail ;
- formation en cours de service ;
- dialogue avec les gouvernements.

Ces groupes de travail poursuivront leurs travaux et le débat afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Le CSEE poursuivra ses efforts en vue d'instaurer le dialogue social sectoriel en restant à l'écoute des employeurs, dans le souci de faire progresser la discussion avec les employeurs au plan national. Un rapport sur le séminaire sera disponible sur le site web du CSEE à la fin du mois d'avril.

Ratification de la Constitution européenne

L'un des points chauds inscrits à l'ordre du jour de l'UE est la ratification de la Constitution européenne. Le premier référendum sur la Constitution européenne (on s'attend à ce que dix référendums soient organisés) a eu lieu en



Espagne le 20 février. 77% des votants se sont déclarés en faveur de la Constitution, mais il convient de préciser que 42,3% seulement du corps électoral espagnol a participé au scrutin.

Trois autres pays ont ratifié la Constitution sans référendum : il s'agit de la Lituanie (11 novembre 2004), de la Hongrie (20 décembre 2004) et de la Slovénie (1^{er} février 2005).

A ce jour, 10 des vingt-cinq Etats membres ont annoncé leur intention de consulter leurs citoyens sur ce point. La situation se présente comme suit:

Un référendum a été organisé ou sera organisé dans les 10 pays suivants :

- Espagne – 20 février 2005
- France - 29 mai 2005
- Pays-Bas – 1^{er} juin 2005
- Luxembourg - 10 juillet 2005
- Danemark - 27 septembre 2005
- République tchèque
- Irlande
- Pologne
- Portugal
- Royaume-Uni

Aucun référendum ne sera organisé dans les cinq pays suivants :

- Belgique
- Estonie
- Allemagne
- Malte
- Suède

Les sept pays suivants n'ont pas encore arrêté leur position :

- Autriche
- Chypre
- Finlande
- Grèce
- Italie
- Lettonie
- Slovaquie

Les trois pays suivants ont ratifié la Constitution sans référendum :

- Lituanie - 11 novembre 2004
- Hongrie - 20 décembre 2004
- Slovénie – 1^{er} février 2005

Conférence de lancement du projet Roms à Budapest le 9 avril

La phase de mise en oeuvre du projet ROMS du CSEE (Développement d'une éducation de qualité non discriminatoire au profit des enfants roms) sera lancée à l'occasion d'une conférence qui se tiendra à Budapest le 9 avril. L'objectif principal de cette conférence est de présenter le projet et d'obtenir l'engagement des autorités les plus directement concernées.

Diverses questions, telles que le rôle des syndicats dans l'éducation des enfants roms, seront au centre du débat. Au nombre des participants figureront des représentants des autorités locales et des ONG compétentes.

Cette Conférence sera suivie de séminaires juridiques nationaux (9 mai en Hongrie, 10 juin en Slovaquie et 8 juillet en Bulgarie), au cours desquels l'expert juridique du projet, Lilla Farkas, exposera le Cadre européen anti-discrimination et analysera la transposition des deux directives correspondantes dans la législation de chacun des trois pays concernés.

[Voir le projet de programme](#)

Sommet du 2005 de l'UE

Lors du Conseil européen du printemps des 22 et 23 mars 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont discuté l'approche préconisée par le Président de la Commission européenne, M. Barroso, qui mettait en avant deux objectifs principaux : la croissance et l'emploi. Le point clef de ce Sommet était l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne centrée sur l'emploi, la compétitivité, le développement durable et la cohésion sociale. Par ailleurs, le Pacte de stabilité et de croissance figurait à l'ordre du jour de ce Sommet.



Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso

Le CSEE s'oppose vigoureusement au déséquilibre constaté lors de l'examen à mi-parcours, qui accorde la priorité aux questions économiques et aux réformes structurelles aux dépens de mesures sociales et environnementales progressistes. La déclaration du CSEE sur cette question a été envoyée à la Commission avant la tenue du Sommet.

Partenaires sociaux: « Mettre l'Europe sociale au cœur de la stratégie de Lisbonne »

Lors du Sommet social tripartite, qui s'est tenu immédiatement avant le Sommet de printemps de l'UE, les partenaires ont fait entendre leur voix au niveau le plus élevé de l'UE afin de contribuer au contrôle des politiques et du progrès. En outre, toutes les principales fédérations syndicales européennes ont exprimé lors de l'Euromanifestation du 19 mars l'inquiétude que leur inspirait l'examen à mi-parcours.

Le prochain Programme-cadre de recherche communautaire de la Commission

Le Commissaire chargé de la Science et de la recherche, Janez Potočnik, a présenté les plans de la Commission concernant le prochain « Programme-cadre communautaire pour la recherche » (7^{ème} PC). Les Programmes-cadres de l'UE en matière de recherche et de développement technologique constituent le principal instrument de la Commission pour le financement de la recherche européenne.

Le principe sous-jacent du plan de la Commission consiste à utiliser le Programme-cadre pour réaliser les objectifs de Lisbonne. En outre :

- la proposition sera faite que le 7^{ème} PC s'étende sur 7 années (la durée classique étant de 5 années). Il est prévu de procéder à un
- examen à mi-parcours (cet examen à mi-parcours du 7^{ème} PC coïncidera avec la mise en place de la prochaine Commission) ;
- la Commission intégrera pleinement les petites et moyennes entreprises dans la phase préparatoire du 7^{ème} PC. Une « caisse de résonance » comprenant des PME et d'autres acteurs de moindre ampleur est en cours de constitution afin d'examiner le projet de 7^{ème} PC bien à l'avance ;
- la coopération sur les domaines thématiques du 7^{ème} PC sera davantage axée sur l'industrie que ce ne fut le cas pour les PC précédents. Il semble que les attentes placées dans les plateformes technologiques sont élevées, car elles devraient être le moteur d'une coopération publique – privée plus élargie et devraient accroître la partie du financement privé consacré à la recherche ;
- la Commission confiera à des instances extérieures une partie de la gestion des PC.

Afin d'encourager le financement privé pour la recherche, le Commissaire Potočnik s'est déclaré favorable au renforcement de l'action de l'UE sur le plan des incitants fiscaux, des droits de propriété intellectuelle et du capital à risque. On escompte que la Commission présentera en avril 2005 une proposition officielle pour le 7^{ème} Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique.

Discussions sur la Directive sur les Services à la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen

Le CSEE a écrit à la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen à deux reprises lors de l'examen initial de la proposition de la Commission européenne d'une directive sur les services dans le marché intérieur. Comme il a été mentionné dans des numéros

précédents de la Lettre, le CSEE est vivement préoccupé des conséquences potentielles de la directive sur le secteur de l'éducation puisque la directive, qui vise à étendre le marché intérieur à une large variété de secteurs de services, risque de faciliter également le commerce de l'éducation dans l'UE.

Le premier projet de rapport de la Commission de la culture et de l'éducation sur cette directive, débattu lors de la réunion du 14 mars, suggère une clarification du type d'activités éducatives auxquelles la directive ne s'applique pas. Dans la proposition de directive de la Commission européenne, il est stipulé que la directive « *fait défaut dans les activités que l'Etat accomplit sans contrepartie économique dans le cadre de sa mission dans les domaines social, culturel, éducatif et légal* ». La Commission de la culture et de l'éducation suggère d'illustrer ce paragraphe en spécifiant que la directive ne couvre donc pas des cours dispensés « *dans le cadre du système de l'éducation nationale, tant au sein des établissements d'enseignement public que privé* ». La Commission de la culture et de l'éducation justifie cet amendement en faisant référence à de précédentes jurisprudences de la Cour de justice dans lesquels la Cour a déclaré que les cours fournis dans le système éducatif national, y compris ceux qui impliquent un engagement ou des rémunérations, ne constituent pas des « services » selon la définition donnée dans l'article 50 du traité CE. Seules des activités qui peuvent être définies en tant que « services » en accord avec le Traité sont couvertes par la Directive sur les services.

En réponse, le CSEE a envoyé une lettre à tous les membres de la Commission de la culture et de l'éducation soulignant l'inadéquation de cette proposition d'amendement. La Cour de justice décidera peut-être différemment dans le futur de la définition de « service » et, du point de vue du CSEE, la décision qu'une activité éducative soit couverte par la directive sur les services ne devrait pas être laissée à la Cour de justice. Le CSEE appelle à une claire exclusion des activités éducatives en soi de la Directive sur les services.

Le 15 mars, la Commission de la culture et de l'éducation a organisé une audition sur la directive sur les services. Toutefois, étant donné que cette audition devait se centrer uniquement sur la définition des services audiovisuels, elle s'est limitée à l'impact de la Directive sur les services de diffusion télévisuelle et radiophonique et d'industrie cinématographique. Avant cette activité, le CSEE a écrit au Président de la Commission de la culture et de l'éducation afin d'insister sur l'importance de débattre en profondeur de l'impact sur le secteur de l'éducation lors de l'examen de la directive.

La Commission de la culture et de l'éducation poursuivra ses débats sur la Directive sur les services le 20 avril et adoptera son rapport d'opinion sur ce thème le 21 avril. Le CSEE continuera à suivre les développements de près et invite toutes ses organisations membres à contacter leurs parlementaires européens et gouvernement national à ce sujet.

Nouvelle publication de la CES: Troisième rapport de suivi sur l'apprentissage tout au long de la vie

La CES a publié son troisième rapport de suivi sur « Le cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie ». En mars 2002, les partenaires sociaux européens ont adopté un cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie, qui se veut une contribution à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Les organisations membres de l'UNICE/UEAPME, du CEEP et de la CES ont convenu de promouvoir le cadre d'actions dans les Etats membres à tous les niveaux appropriés en tenant compte des pratiques nationales, et de transmettre les documents pertinents à tous les acteurs concernés aux plans européen et national.

Les partenaires sociaux ont décidé d'élaborer un rapport annuel sur les actions entreprises au plan national pour les quatre priorités identifiées, et ce troisième rapport annuel de suivi s'étend aux activités menées par les partenaires sociaux dans les nouveaux Etats membres. Par ailleurs, il décrit les activités conduites par les partenaires sociaux pour développer les compétences et les qualifications aux niveaux industriel, sectoriel et de l'entreprise et donne des exemples utiles de bonnes pratiques. Le rapport témoigne de l'intensification du dialogue et du partenariat entre les partenaires sociaux et de leur volonté de trouver des solutions pratiques aux défis de l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Enfin, les partenaires sociaux européens considèrent que ce rapport représente une importante contribution conjointe à la stratégie de Lisbonne présentée au Conseil européen du printemps 2005.

[Lire le rapport « Cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie », troisième rapport de suivi, 2005](#)

Calendrier

22 – 23 mars:

UE – Conseil européen de printemps, Bruxelles

15 – 17 avril :

Conférence sur le projet TRACE - Académie Syndicale Européenne, Florence

27 avril:

CSEE – Panel sur la qualité de l'éducation, Bruxelles

28 avril:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

19 - 20 mai:

Conférence ministérielle de Bologne, Bergen

6 juin:

Réunion des réseaux du CSEE, Bruxelles

13 juin:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

13 – 14 juin:

Comité paneuropéen IE / Bureau exécutif CSEE, Bruxelles

16 – 17 juin:

UE – Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de juin 2005, Bruxelles

2 – 3 juillet:

CSEE – Dialogue social, séminaire régional, Vilnius

Nouvelles publications

- [ETUCE: Fiche d'informations: Europass](#)
- [Eurydice: Apprendre les langues étrangères, une priorité européenne](#)